

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 juillet 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4032-2018.

*Gazifère inc.* – Rapports annuels 2017 et 2018 et Causes tarifaires 2019 et 2020.  
Phase 2 (Rapport annuel 2017).

**Rapport en Phase 2 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, incluant la reformulation et le remplacement, par une recommandation, de la demande de renseignements SÉ-AQLPA-2.1 (b).**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le rapport de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en phase 2 du présent dossier.

Nous attirons l'attention de la Régie sur le fait que **le paragraphe final de notre Recommandation 2-2 reformule et remplace notre demande de renseignements SÉ-AQLPA-2.1 (b)**. Il n'est donc pas nécessaire à la Régie d'ordonner préliminairement à *Gazifère inc.* de répondre à cette demande de renseignements SÉ-AQLPA-2.1 (b), vu qu'il s'agit dorénavant, telle que reformulée, d'une recommandation de SÉ-AQLPA destinée à la décision finale que la Régie sera appelée à rendre en la présente Phase 2 de ce dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).